

# ANNEXE

## Créations d'emplois permanents

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	NIVEAU DE REMUNERATION
Directeur de Pôle <b>(Directeur de pôle)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Chef de projet infrastructure en charge des procédures environnementales <b>(chef de projets infrastructures)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Agents d'exploitation (réseaux autoroutier) <b>(Agent d'exploitation)</b>	3	C	Référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Directeur de projet transversal <b>(Conseiller stratégique)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux
Assistant de direction <b>(Assistant administratif)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Chefs de projet Europe et Transfrontalier <b>(Chef de projets développement)</b>	2	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chargé de développement et d'animation bilingue <b>(Chargé d'affaires développement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Instructeur contractualisation <b>(Instructeur administratif)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Chargé de développement parc privé <b>(Chargé d'affaires habitat et logement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chargé de développement parc public <b>(Chargé d'affaires habitat et logement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chef de projet stratégie alimentation collèges <b>(Chef de projet développement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chef de projet conception de la prévention jeunesse <b>(Chef de projets développement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux

Chef de projet vie associative <b>(Chef de projets développement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Développeurs <b>Chef de projets développement</b>	2	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Référent politique de la ville <b>Chef de projets développement</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chargés de communication <b>(Chargé de communication)</b>	2	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Assistante de direction <b>(Assistant administratif)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Chargé de mission Air Bruit <b>(Chef de projets environnement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Chargé de mission pilotage de la politique d'achats <b>(Chargé d'affaires commande publique et achats)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Instructeur administratif <b>(Instructeur administratif)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Chargé d'affaires commande publique <b>(Chargé d'affaires commande publique et achats)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Ingénieur d'intégration <b>(Ingénieur systèmes d'information)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Chargés d'études <b>(Ingénieur systèmes d'information)</b>	2	A	Référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
Négociateur foncier <b>(Négociateur foncier)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Instructeurs comptable <b>(Instructeur comptable et budgétaire)</b>	2	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Gestionnaires EPI <b>(Gestionnaire administratif)</b>	2	C	Référence au cadre d'emplois adjoints administratifs
Référents carrière et rémunération <b>(Référent RH)</b>	2	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Gestionnaire administratif <b>(Gestionnaire administratif)</b>	1	C	Référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

<b>Référent retraites et médailles (Référent RH)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Référents maladie <b>(Référent RH)</b>	2	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Chargé d'emploi <b>(Chargé d'emploi)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chargé de mission handicap <b>(Chargé d'affaires RH)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chef de projet recrutement des assistants familiaux <b>(Chef de projets développement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chef de projet relation usager <b>(Chef de projets développement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chef de projet alternative au placement <b>(Chef de projets développement)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux
Chef de service adoption <b>(Chef de service)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux
Instructeur administratif <b>(Instructeur administratif)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Travailleurs sociaux <b>(Travailleur social)</b>	3	A	Référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux
Directeur de projet plan enfance <b>(Conseiller stratégique)</b>	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des administrateurs territoriaux
Educateurs d'internat <b>(Educateurs d'internat)</b>	2	A	Référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux
Maîtresse de maison <b>(Agent d'intendance)</b>	1	C	Référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Veilleurs de nuit <b>(Veilleur de nuit)</b>	7	C	Référence au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Instructeur PCH Adulte <b>(Instructeur administratif)</b>	1	B	Référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Tous ces emplois créés au tableau des emplois ont vocation à être pourvus en priorité par des fonctionnaires. Toutefois, en raison des besoins des services concernés, la procédure de recrutement par voie statutaire peut à certaines occasions s'avérer infructueuse.

Aussi, il sera proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour pourvoir les emplois énoncés.

## Contrat de projet

Il est également sollicité la création d'un contrat de projet. Ce poste ne peut être pourvu que par des agents contractuels et pour la durée spécifique du projet décrit.  
Demande de conclusion d'un contrat de projet de 3 ans.

Le recrutement d'un chef de projet muséographique s'inscrit dans la volonté politique du montage en interne de nouveaux projets ainsi que le renouvellement des expositions dans le but de rester attractif et de « fidéliser » les visiteurs par la construction d'un vrai parcours de visite. Ces projets pourront « s'exporter » et ainsi être vendus à d'autres structures.

DENOMINATION DE L'EMPLOI	NOMBRE DE POSTES	CATEGORIE	NIVEAU DE REMUNERATION
Chef de projet muséographique (durée du projet : 3 ans)	1	A	Référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux

## Suppressions d'emplois

Dans le cadre de la mise en place de la macro organisation de la CeA, il est proposé de supprimer les emplois fonctionnels surnuméraires du fait de la fusion des deux départements alsaciens, à savoir :

- 1 emploi de Directeur Général des Services
- 4 emplois de Directeurs Généraux Adjointes

ainsi que 4 emplois créés au titre de l'article L.412-5 du Code général de la fonction publique (emplois comportant des responsabilités d'encadrement, de direction de services, de conseil ou d'expertise, ou de conduite de projet).

Ces suppressions ont été soumises à l'avis du Comité technique le 7 juin 2022.

## Autres ajustements du tableau des emplois

Il est aussi proposé de **transformer 2 postes à temps non complet (TNC) en postes à temps complet (TC)**. Il s'agit d'un poste de médecin (cadre d'emplois des médecins territoriaux) et d'un poste de secrétaire médico-sociale (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux). Cette transformation se traduit par la suppression d'un poste de médecin territorial à TNC et la création d'un poste de médecin

territorial à TC. Il est en est de même pour le poste de secrétaire médico-social (suppression d'un poste de rédacteur territorial à TNC et création d'un poste de rédacteur territorial à TC).

Un contrat de projet (poste de technicien photovoltaïque) d'une durée de 4 ans a été créé lors du BP 2022. Dans la mesure où le besoin est durable, il est demandé **la transformation de ce contrat de projet en poste pérenne**, qui permettra en plus la réintégration d'un agent en disponibilité ayant ce profil, rare.

## **Contrats d'apprentissage**

La CeA souhaite encore s'engager davantage dans l'accueil et la formation d'apprentis, il est ainsi proposé de créer 12 postes supplémentaires d'apprentis pour permettre l'accueil de 92 apprentis répartis sur l'ensemble du territoire alsacien.